

**PAR COURRIEL**

Fédération Camerounaise de Football  
M. Dieudonné Happi  
Président du Comité de Normalisation  
normalisation@fecafoot-officiel.com

Zurich, le 31 août 2018  
SG/nak/vem/lni/ssa

**Mandat du Comité de normalisation de la FECAFOOT**

Monsieur le Président du Comité de Normalisation,

Nous vous informons que la situation de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) a été soumise à l'attention du Bureau du Conseil de la FIFA (ci-après : *Bureau*). À cette occasion, le Bureau a pris note que depuis sa prise de fonction, conformément à la décision du Bureau du 23 août 2017, le Comité de Normalisation (ci-après : *Comité*) s'est lancé dans l'exécution de son mandat, comprenant la gestion des affaires courantes de la FECAFOOT ; l'élaboration, en consultation avec toutes les parties prenantes, de nouveaux statuts qui soient en conformité avec les exigences de la FIFA ainsi qu'avec la législation nationale en vigueur ; la révision des statuts des ligues régionales et départementales afin de garantir leur conformité avec les statuts de la FECAFOOT ; l'identification des délégués à l'assemblée générale de la FECAFOOT ainsi qu'aux ligues régionales et départementales ; et l'organisation des élections d'un nouveau comité exécutif de la FECAFOOT. Le Bureau a également tenu compte que le 25 février 2018, il avait décidé de prolonger le mandat du Comité jusqu'au 31 août 2018, et que la décision en question avait été ensuite ratifiée le 16 mars 2018 par le Conseil de la FIFA.

Malgré les progrès réalisés jusqu'ici par le Comité, le Bureau a également noté que certaines tâches importantes n'ont pas encore été complètement achevées, en particulier l'adoption des statuts tels que révisés par la FIFA et l'organisation des élections d'un comité exécutif.

Il a toutefois été noté que le 11 juillet 2018, à la suite de longues discussions entre les parties intervenantes, une nouvelle loi sur le sport, adoptée par le Parlement camerounais, a été promulguée par le président de la République du Cameroun. Cette nouvelle loi a constitué une étape importante vers l'adoption de nouveaux statuts par la FECAFOOT dans la mesure où la législation précédemment en vigueur empêchait la fédération de respecter ses obligations statutaires envers la FIFA en matière d'arbitrage.

Par ailleurs, nous nous référons à la lettre datée du 28 août 2018 envoyée par le Ministre des sports et de l'éducation physique dans laquelle il explique que « *la période pressentie [pour la procédure électorale de la FECAFOOT] coïncide avec celle couvrant les opérations de l'élection présidentielle au Cameroun* », demandant par conséquent le report des élections de la FECAFOOT afin « *d'éviter des interférences imprévisibles qui pourraient être préjudiciables à l'organisation efficiente de ces deux échéances* » (cf. pièces jointes).

Au vu de ces circonstances et afin de permettre au Comité d'accomplir toutes les tâches de son mandat, le Bureau du Conseil a pris la décision le 31 août 2018 de proroger le mandat dudit Comité jusqu'au 16 décembre 2018. Dès lors, et afin que le Comité puisse achever sa mission dans le temps qui lui a été imparti, l'administration de la FIFA s'attend donc à ce qu'une feuille de route lui soit transmise dans les plus brefs délais par ledit Comité pour approbation.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président du Comité de Normalisation, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

cc : CAF